

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 899

28 avril 2009

SOMMAIRE

Arzak S.A.	43118	Interlux Assurances Maladie S.A.	43138
Atlantis Investholding S.à r.l.	43128	INVESCO European Hotel Real Estate II S.à r.l.	43121
Atlantis Invest Holding S.à r.l.	43128	Invesco Hotel Investment Leipzig S.à r.l.	43124
Bain Dollarama (Luxembourg) Two	43139	KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A.	43121
Brasserie Dounas S.à r.l.	43106	L.A. Gestion	43125
Chahine Specialized Investment Fund ...	43135	Leveske S.à r.l.	43107
Charitable Luxembourg Two Sàrl	43127	Marato S.à r.l.	43128
Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l.	43130	Mocelia S.A.	43107
Chrono Star International Participations Groupe Franck Muller S.A.	43119	Optimized Portfolio Management S.à r.l.	43142
C.J.L. Participations S.A.	43106	Perfume Holdings S.à r.l.	43126
Compagnie des Eaux	43143	Red Star Line SA	43106
Concept Beauté S.A.	43134	Rita Mar S.A.	43120
Concept Line S.A.	43134	S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Lu- xembourg	43130
Dahlia Gestion S.A.	43119	Schawk (Gibraltar) Ltd Luxembourg S.C.S.	43143
DM Services FM Sàrl	43107	Service Photo Luxembourg S.A.	43152
DSF Lux International S.à r.l.	43124	SGG S.A.	43118
Dublux S.A.H.	43107	Sinosch	43134
EAVF S.à r.l.	43136	SMC Investments S.A.	43128
E-Marketing Europe S.à r.l.	43135	Spirit Services Holdings, S.à r.l.	43109
Emeraude Invest Holding S.A.	43152	STENA TAY (Hungary) LLC, Luxembourg Branch	43134
European Generating S.à r.l.	43108	Tecuman S.A.	43126
Fabemibri	43106	The historic river S.A.	43139
FABRILUX (Fabrication et services indus- triels au Luxembourg) S.à r.l.	43151	The Investor's House	43120
Fixe	43108	Traxys S.à r.l.	43130
Fortis Direct Real Estate Fund	43119	Wajule	43131
Freesia S.A.	43143	Weidema Van Tol Holdings S.à r.l.	43108
G.I.M. Gesellschaft fuer Industrielle und Mechanische Beteiligungen S.A.	43120	X-Com Holding S.A.	43125
Glass Invest S.A.	43121		
Gulf European Holding	43120		
Halliburton Luxembourg S.à r.l.	43124		
House of Arts & Design S.à r.l.	43135		

Fabemibri, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 52.877.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048023/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03945. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

C.J.L. Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 118.017.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048025/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03937. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Brasserie Dounas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3352 Leudelange, 6, rue Eich.
R.C.S. Luxembourg B 74.478.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2009.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009048033/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06937. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Red Star Line SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 42.598.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048065/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03827. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Mocelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 94.796.

Le bilan au 31 décembre 2008, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048027/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03970. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

DM Services FM Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 81.883.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2009.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

259, ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009048030/596/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06946. - Reçu 56,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Dublux S.A.H., Société Anonyme Holding.

R.C.S. Luxembourg B 60.167.

- La Fiduciaire Romain ZIMMER dénonce le siège social de la Société Anonyme DUBLUX S.A.H.

- Messieurs Romain ZIMMER, Fernand SASSEL et Philippe CAHEN démissionnent de leurs postes d'administrateurs.

- Monsieur Philippe CAHEN démissionne de son poste d'administrateur-délégué.

- La société LUXREVISION S.à r.l. démissionne en tant que commissaire de la même société.

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Romain ZIMMER.

Référence de publication: 2009048150/8516/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2009, réf. LSO-DD00614. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Leveske S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 102.901.

Le Bilan au 31/12/08 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009048279/7726/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD05030. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Weidema Van Tol Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 106.576.

La Société a été constituée selon acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg), numéro 675 du 2 juillet 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

Weidema Van Tol Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009048276/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03885. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

European Generating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 78.525.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 octobre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg No. 312 du 27 avril 2001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2009.

European Generating S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048277/6565/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03884. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Fixe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.740.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour FIXE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009048273/34/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03445. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Spirit Services Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 145.708.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the third day of April,

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, having a share capital of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars),

here represented by Regis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, on April 3, 2009,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Spirit Services Holdings, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, and as the case may be, the disposal of, participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner, and as the case may be, sell, transfer or otherwise dispose of, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management, control, sale or transfer of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares in registered form, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2(vii) hereof.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares shall be indivisible and the Company shall recognise only one (1) owner per share.

6.2. Shares shall be freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares shall be freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties shall be subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer shall only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one (1) or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which shall set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles shall fall within the competence of the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3 hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice shall be required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager before a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means shall be deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), shall be valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or (ii) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of USD 5,000 (five thousand United States Dollars) on a per transaction basis.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated by a resolution of the Board.

Art. 9. Sole manager. The provisions of this article 9 shall only be applicable if, and only for so long as the Company is managed by a sole manager.

9.1. Any reference in the Articles to the Board or the managers shall be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders shall be valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and shall bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders shall be convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices of the meetings.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder. The provisions of this article 12 shall only be applicable if, and only for so long as the Company has a sole shareholder.

12.1 The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders shall appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by a majority (in number) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders shall appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications shall be made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., represented as stated above, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares in registered form, with a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars).

The amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2,200.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:
 - Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, born on October 16, 1970 in S-Gravenhagen, The Netherlands, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le troisième jour d'avril,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, ayant un capital social de USD 25.000 (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représentée par Regis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 avril 2009,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Le nom de la société est "Spirit Services Holdings, S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou (ii) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions jusqu'à un montant de USD 5.000 (cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par transaction.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Les dispositions de l'article 9 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société est gérée par un gérant unique.

9.1. Toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique. Les dispositions de l'article 12 ne seront applicables que si, et que pour autant que, la Société a un associé unique.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année le troisième mardi de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Spirit Catalogue Holdings, S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 20.000 (vingt mille) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Le montant total de USD 20.000 (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ 2.200.- Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, né le 16 octobre 1970 à S-Gravenhagen, les Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13823. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048668/211/509.

(090056081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Arzak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 115.954.

Le bilan au 19.11.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.04.2009.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2009048057/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2009, réf. LSO-DC06770. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 19. März 2009

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig das Mandat des Wirtschaftsprüfers KPMG für 1 Jahr zu verlängern.

Luxemburg, den 30. März 2009.

Für beglaubigten Auszug

SGG S.A.

Serge KRANCENBLUM / Carlo SCHLESSER

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009048067/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Dahlia Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.201.

L'affectation du résultat au 30 septembre 2007 (références Bilan LSO-CR09531 déposé le 27/06/2008 L080091995.04) a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour DAHLIA GESTION S.A.
BGL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009048061/4/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2009, réf. LSO-DD00370. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Fortis Direct Real Estate Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 107.629.

RECTIFICATIF

L'avis rectificatif du bilan et de l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 (référence bilan et de l'affectation du résultat LSO-CQ04973, déposés le 21 mai 2008 L080072800.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour Fortis Direct Real Estate Fund S.C.A.
BGL Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009048062/4/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Chrono Star International Participations Groupe Franck Muller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.229.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue au Luxembourg, le 8 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Chrono Star International Participations Groupe Franck Muller S.A., tenue au siège social le 8 avril 2009, que:

- La décision a été prise d'accepter la démission du Commissaire aux comptes, datée du 12 mars 2009: PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- La décision a été prise de nommer Callens, Pirenne, Theunissen & Co Sarl, 74, rue Adolphe Fischer, L-1022 Luxembourg, comme Commissaire aux comptes, jusqu'à la prochaine AGO qui se déroulera en 2009.

Pour la Société
Joëlle Roulland

Référence de publication: 2009048081/5069/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD03980. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Rita Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 95.365.

Le bilan au 31 décembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RITA MAR S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009048064/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03227. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

The Investor's House, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 48.989.

Le rapport annuel au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

The Investor's House S.A.

Référence de publication: 2009048066/5/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03848. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

G.I.M. Gesellschaft fuer Industrielle und Mechanische Beteiligungen S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 21.290.

Gulf European Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 23.045.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 4 décembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidations des sociétés suivantes:

- la société anonyme G.I.M. GESELLSCHAFT FUER INDUSTRIELLE UND MECHANISCHE BETEILIGUNGEN S.A. dont le siège social à L-1246 Luxembourg, 2 rue Albert Borschette, a été dénoncé en date du 6 mars 1993 (RCSL B21.290);
- la société anonyme GULF EUROPEAN HOLDING S.A, dont le siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, a été dénoncé en date du 10 février 1993.

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2009.

Me Bernard BEERENS

Le liquidateur

Référence de publication: 2009048532/6416/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04998. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04999. - Reçu 12,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

(090055890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Glass Invest S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 61.539.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 février 2009, au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide à l'unanimité d'accepter la démission du commissaire aux comptes, la société LUXEMBOURG ADMINISTRATION SERVICES LIMITED, rétroactivement au 1^{er} janvier 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme commissaire aux comptes:
- la société C.G. Consulting S.A., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 31, Boulevard du Prince Henri.
Rétroactivement pour les exercices 2006 et 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048157/6341/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

INVESCO European Hotel Real Estate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 142.600.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 25 mars 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Andrew Rofe, résidant au 43-45 Portman Square, GB - W1H 6LY Londres, Royaume Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009;

- De nommer:

* Monsieur Jochen Schaefer Suren, résidant au Apt. L 21 Prince Wales Terrace London W8 5PQ, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2009048160/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01617. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

KMG CAPITAL MARKETS Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 135.446.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of April.

Before Maître Marc LECUIT, notary, residing in Mersch.

There appeared:

KMG CAPITAL MARKETS Ltd, a company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Island, registered to the Trade and Companies Register under the number 42.808,

being the sole shareholder of KMG CAPITAL MARKETS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office at L-4963 Clemency, 8, rue Haute, constituted by a deed of Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, on December 18th, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 401 of February 15th 2008, which articles of association have been lastly amended by a deed of Maître Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on October 23th, 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2791 of November 19th, 2008, (the "Company"),

duly represented by Jean-Yves STASSER, company director, residing professionally at 8, rue Haute, L-4963 Clemency, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing party representing the entire corporate capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital from its present amount of sixty-one thousand euro (EUR 61,000.-) represented by sixty-one thousand (61,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) up to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) by payment in cash of sixty-four thousand euro (EUR 64,000.-) and by the issue of sixty-four thousand (64,000) new shares of one euro (EUR 1.-) each.

2. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company article will that now read as follows:

" **Art. 5.1.** The subscribed share capital is fixed at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares of one euro (EUR 1.-) each."

and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from its present amount of sixty-one thousand euro (EUR 61,000.-) represented by sixty-one thousand (61,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) up to one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) by payment in cash of sixty-four thousand euro (EUR 64,000.-) and by the issue of sixty-four thousand (64,000) new shares of one euro (EUR 1.-) each.

All the issued shares are fully paid up by KMG CAPITAL MARKETS Ltd, prenamed, by a contribution in cash so that the amount of sixty-four thousand euro (EUR 64,000.-) is at the disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, article 5.1 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

" **Art. 5.1.** The subscribed share capital is fixed at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided into one hundred twenty-five thousand (125,000) shares of one euro (EUR 1.-) each."

The sole shareholder decides to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at one thousand two hundred euro (1,200.- €).

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Mersch on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six avril,

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

KMG CAPITAL MARKETS Ltd., une société gouvernée par les lois des Iles Vierges Britanniques, établie à Trident Chambers, BO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Island, enregistrée au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 42808;

étant l'associée unique de KMG CAPITAL MARKETS LUXEMBOURG S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, constituée par acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, le 18 décembre 2007, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 401 du 15 février 2008 et dont les articles ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 23 octobre 2008, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2791 du 19 novembre 2008, (la "Société")

dûment représentée par Monsieur Jean-Yves STASSER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 8, rue Haute, L-4963 Clemency, en vertu d'une procuration, laquelle a été signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) représenté par soixante-et-un mille (61.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par paiement en espèce de soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-) et par l'émission de soixante-quatre mille (64.000) nouvelles actions, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) représenté par soixante et un mille (61.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) par paiement en espèce de soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-) et par l'émission de soixante-quatre mille (64.000) actions nouvelles, chacune ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Toutes les actions émises ont été entièrement libérées par KMG CAPITAL MARKETS Ltd., ci-dessus nommée, par un apport en numéraire afin que la somme de soixante-quatre mille euros (EUR 64.000,-) affectée au capital social soit à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide la modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

L'associée unique décide d'approuver le changement des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation du capital social.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de mille deux cents euros (1.200,00 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. STASSER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 7 avril 2009. Relation: MER/2009/656. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 14 avril 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009048305/243/118.

(090055716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Invesco Hotel Investment Leipzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.783.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 25 mars 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Andrew Rofo, résidant au 43-45 Portman Square, GB - W1H 6LY Londres, Royaume Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009;

- De nommer:

* Monsieur Jochen Schaefer Suren, résidant au Apt. L 21 Prince Wales Terrace London W8 5PQ, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 25 mars 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2009048161/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

DSF Lux International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 62.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.594.

Mme Séverine Canova, gérante de la Société a désormais son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et ce depuis le 21 mars 2008.

Mme Janine Isabel Schellhorn et M Mario Brünjes, gérants de la Société ont désormais leur adresse professionnelle au 26-32, Feuerbachstrasse, D-60325 Frankfurt am Main et ce depuis le 10 décembre 2008.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

Séverine Canova

Gérante

Référence de publication: 2009048162/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Halliburton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.559.

Extract of the resolutions of the Board of Managers held on March 3rd, 2009

- The registered office is transferred from 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg to 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The professional address of the following Managers be modified as follows:

* Mr Serge KRANCENBLUM, diplômé MBA, professionally dwelling at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Mr Marc LIMPENS, employé privé, professionally dwelling at 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 3 mars 2009

- Le siège social de la société est transféré du 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, avec effet immédiat

- L'adresse professionnelle des gérants suivants est modifiée comme suite:

* Monsieur Serge KRANCENBLUM, diplômé MBA, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

* Monsieur Marc LIMPENS, employé privé, résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Certifié conforme

HALLIBURTON LUXEMBOURG S.à r.l

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2009048176/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

L.A. Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-4201 Esch-sur-Alzette, 25, rue de Lallange.

R.C.S. Luxembourg B 99.691.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048297/7341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA10827. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

X-Com Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 74.468.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de X-Com Holding SA (la Société) tenue à Luxembourg le 30 Mars 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de X-Com Holding S.A. (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- accepter la résignation de M. Marc Beuls, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 2 Mars 2009;

- de nommer M Mikael Grahne, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en qualité d'Administrateur de la société avec effet au 2 Mars 2009 et ce jusqu'à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui sera tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 Mars 2009.

POUR EXTRAIT

X-Com Holding S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009048215/10005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02587. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Perfume Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.420,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.452.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat en date du 23 décembre 2008 qu'INVESTINDUSTRIAL HOLDINGS S.A. a transféré à FIDUCIARIA CENTRO NORD S.r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit italien, ayant son siège social au 20, Via Duca d'Aosta, I- 50129 Florence (Italie), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Florence sous le numéro 00265750471, 1 142 parts sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de 10 euros chacune.

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- PERFUME HOLDINGS II S.à r.l. détient 23 100 parts sociales de Classe A; et
- FIDUCIARIA CENTRO NORD S.r.l. détient 1 142 parts sociales de Classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009048222/5874/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03478. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Tecuman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.070.

—
L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "TECUMAN S.A.", établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 19 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2246 du 30 novembre 2006, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale, et modification en conséquence de l'article 7 des statuts;
2. Fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois d'avril à 11 heures et modification de l'article 8, alinéa 1^{er} des statuts;
3. Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale pour la faire correspondre à celle du 31 mars au lieu de celle du 31 décembre.

L'assemblée générale décide en conséquence, mais à titre transitoire, que l'année sociale actuellement en cours et ayant commencé le 1^{er} janvier 2009 sera clôturée le 31 mars 2009 au lieu du 31 décembre 2009.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au dernier jeudi du mois d'avril à 11 heures.

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois d'avril à 11 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2009. LAC/2009/13422. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009048358/5770/63.

(090055624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Charitable Luxembourg Two Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.346.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 02 février 2009

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 02 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009048231/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02896. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

SMC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 92.412.

Il résulte d'un courrier à la société SMC INVESTMENTS S.A. que la société Wood Appleton Oliver Experts-Comptables S.à r.l., a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 16 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009048232/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2009, réf. LSO-DD02900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Marato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 61.100,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 139.077.

EXTRAIT

L'assemblée des associés de la Société du 27 février 2009 a ratifié le transfert des 16.000 parts sociales ordinaires effectué par le BJM TRUST suivant contrat du 26 février 2009 au profit de:

- TAVERNERS G PTY. LIMITED, société à responsabilité limitée soumise au droit australien, ayant son siège social au 367 Collins Street, level 31, Melbourne Victoria 3000, Australie, inscrite auprès de la Australian Securities & Investments Commission, sous le numéro ACN 132 839 699.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour MARATO S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009048261/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD01083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Atlantis Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,
(anc. Atlantis Invest Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.660.

L'an deux mille neuf, le vingt mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée - holding "ATLANTIS INVEST HOLDING S.à R.L.", ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, niveau 2, R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.660, constituée suivant acte reçu le 18 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 452 du 25 avril 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM, conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, composant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

2) Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société relatif à l'objet social.

3) Changement de la dénomination de la société en "ATLANTIS INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

4) Modification subséquente du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts.

5) Modification de l'article 17 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF) défini par la loi du 11 mai 2007, et ceci avec effet rétroactif à partir du 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} (objet) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en "ATLANTIS INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est régi par les présents statuts une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "ATLANTIS INVESTHOLDING S.à R.L.", société de gestion de patrimoine familial (SPF)."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la loi du 18 septembre 1933 et leurs modifications ultérieures, dont la loi du 28 décembre 1992, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. H. VAN LEUVENHEIM, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mars 2009. Relation: LAC/2009/11329. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048691/211/78.

(090056517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 55.226.

L'adresse de la succursale luxembourgeoise de la société anonyme de droit belge HENKEL BELGIUM S.A. est transférée de L-1370 Luxembourg, 98 Val Ste Croix à L-1511 Luxembourg 121 avenue de la Faïencerie à compter du 1^{er} avril 2009.

Luxembourg, le 30 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour S.A. HENKEL BELGIUM, succursale de Luxembourg

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048258/1261/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 275.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 102.218.

EXTRAIT

En date du 7 avril 2009, le conseil de gérance a adopté la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré du "103, rue des Artisans, L-1147 Luxembourg" au "12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2009048259/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04137. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Traxys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 3, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 90.829.

Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2009.

TRAXYS S.à.r.l.

Serge WEBER

Group Secretary

Référence de publication: 2009048281/2802/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00963. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Wajule, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 145.689.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Wapriv, société anonyme, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.784, ici représentée par Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, en sa qualité d'administrateur unique pouvant engager la société par sa seule signature. Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'elle suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Chapitre 1.- Dénomination - Siège social - Durée objet - Capital

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Wajule".

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. A l'intérieur de la commune de Luxembourg, il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée. La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 4. Objet . La société a pour objet le placement de ses avoirs en valeurs mobilières ou immobilières dans le but de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion et des plus-values éventuelles. La société a pour objet principal l'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires ou utiles à la réalisation de l'objet social décrit ci-avant.

Elle pourra gérer et mettre en valeur ses actifs de quelque manière que ce soit, ainsi que participer à la création et au développement de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, et quelque soit la forme juridique de l'entreprise.

Elle pourra accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires.

La société peut hypothéquer ses biens immobiliers.

La société n'aura pas d'activité industrielle ou commerciale.

En général, la société pourra faire toutes transactions mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en trente-cinq (35) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-).

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions applicables au changement des statuts.

Chapitre 2.- Administration - Surveillance

Art. 8. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre (appelé "administrateur unique"), jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et sont toujours révocables par elle; les administrateurs sortants sont rééligibles. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Présidence. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale.

Les réunions du conseil d'administration sont convoquées par le président du conseil qui les présidera. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Art. 10. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. A la suite d'une modification statutaire, le conseil d'administration, ou l'administrateur unique, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'établissement des statuts coordonnés.

La société se trouve engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques et en justice.

Art. 11. Délégation des pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration peut déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. Il appartient au conseil d'administration de déterminer les pouvoirs et la rémunération particulière attachés à cette délégation de pouvoir, avec l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale de cette rémunération allouée au(x) délégué(s).

Dans le cadre de la gestion journalière, la société peut être engagée par la signature individuelle de la (des) personne(s) désignée(s) à cet effet, dans les limites de ses (leurs) pouvoirs.

Art. 12. Délibérations du conseil. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs qui peut être donné par écrit, télégramme, courriel ou télécopie étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, courriel ou télécopie.

Les administrateurs peuvent également participer au conseil d'administration par visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 13. Décisions du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Des décisions peuvent également être prises par résolutions circulaires signées par tous les administrateurs.

Art. 14. Commissaire. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un réviseur d'entreprises, à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises.

Chapitre 3.- Assemblée Générale

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. Fonctionnement. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à dix (10) heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est non ouvré, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvré suivant.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre 4.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 18. Attribution des bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq (5) pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Sous réserve des dispositions légales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Chapitre 5.- Généralités

Art. 19. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

La comparante précitée a souscrit la totalité des trente-cinq (35) actions créées.

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé administrateur unique Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, né à Troisvierges, le 24 août 1954, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
2. Est appelée aux fonctions de commissaire la société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 121.820.
3. Les mandats de l'administrateur unique et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.
4. Conformément à l'article 9 des statuts, Monsieur Aloyse Wagner est nommé président du conseil d'administration.
5. L'adresse de la société est fixée à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Aloyse Wagner, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 mars 2009. LAC/2009/ 11171. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009048312/202/167.

(090055599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

STENA TAY (Hungary) LLC, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.210.

Je soussignée, M^e Jacqueline KINTZELE, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, en ma qualité de mandataire spécial de la Société certifiée, conformément à l'article 160-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, que

- Monsieur Mats Anders CARLSSON, administrateur de la Société, demeure professionnellement à SE-41 252 Göteborg, Engelbrektsgratan 63, Suède, et que

- le siège de la Société a été transféré de H-2724 Újlengyel, Petöfi S. u. 40, Hongrie, à H-2724 Újlengyel, Ady Endre utca 15, Hongrie.

Luxembourg, le 27 février 2009.

Jacqueline KINTZELE.

Référence de publication: 2009048267/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00213. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

**Concept Beauté S.A., Société Anonyme,
(anc. Concept Line S.A.).**

Siège social: L-5412 Canach, Scheierhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.793.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

EXPERTS COMPTABLES

63-65, Rue de Merl

L-2146 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009048269/642/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2009, réf. LSO-DD03197. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Sinosch, Société Civile.

R.C.S. Luxembourg E 2.891.

DISSOLUTION

Société civile constituée le 13 mai 2001 devant le notaire Aloyse Biel, à l'époque de résidence à Capellen.

Statuts modifiés:

- le 13 mai 2002 par le même notaire mais de résidence à Esch-sur-Alzette,
- le 13 mars 2003 par le notaire Léonie Grethen de résidence à Rambrouch,
- le 16 juillet 2005 et le 8 août 2007 sous seing privé.

Cette société est dissoute par arrivée du terme le 1^{er} avril 2009.

Sa liquidation est terminée le 30 juin 2010 aux droits des parties qui n'ont plus de revendications les uns à l'encontre des autres.

Les documents sociaux sont conservés au siège de l'ancienne société civile, à savoir 25, Mierscherstrooss, L-8396 Septfontaines.

Fait à Septfontaines, le 1^{er} avril 2009.

Schmit Aloyse / Noesen Georges / Gilbertz Lydie / Mamer Joëlle.

Référence de publication: 2009048271/5867/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2009, réf. LSO-DD04502. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Chahine Specialized Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.906.

Le Bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2009.

Pour CHAHINE SPECIALIZED INVESTMENT FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009048274/34/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2009, réf. LSO-DD03448. - Reçu 52,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

House of Arts & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.601.

Die Bilanz am 31.12.2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAZZUCCHI R. / WOLFF A.

Adjoint du Directeur / Adjoint du Directeur

Référence de publication: 2009048284/6668/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04877. - Reçu 91,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

E-Marketing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 22B, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 103.967.

Le Bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009048291/10132/11.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04776. - Reçu 105,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

EAVF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.842.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.851.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

European Added Value Fund, LP (also known as EAVF, LP), a limited partnership established under the laws of England and Wales, having its principal place of business at 7 Newgate Street, London EC1A 7NX and registered with the Registrar of Companies, Companies House, Cardiff under number LP11069 (the "Shareholder"),

represented by Ms Christel DI MARCO, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 March 2009.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée EAVF S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of one million seven hundred forty-two thousand euro (EUR 1,742,000.-), with registered office at 21, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing then in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on August 11, 2006, published in the Mémorial C, No 1830 on 29 September 2006 and the articles of incorporation of which have last been amended following a deed of the undersigned notary on 19 December 2008, published in the Mémorial C, No 329 on 13 February 2009 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred forty-two thousand euro (EUR 1,742,000.-) to one million eight hundred forty-two thousand euro (EUR 1,842,000.-).

2 To issue four thousand (4,000) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares by European Added Value Fund, LP and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend article 6 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred forty-two thousand euro (EUR 1,742,000.-) to one million eight hundred forty-two thousand euro (EUR 1,842,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue four thousand (4,000) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Ms Christel DI MARCO, prenamed, acting in the capacity as duly authorised attorney-in-fact of European Added Value Fund, LP, prenamed, by virtue of the pre-mentioned proxy (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for the four thousand (4,000) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to make payment for such new shares by a contribution in cash.

The amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the four thousand (4,000) new shares to the Subscriber.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 6. Corporate capital.** The share capital is fixed at one million eight hundred forty-two thousand euro (EUR 1,842,000.-), represented by seventy-three thousand six hundred eighty (73,680) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

European Added Value Fund, LP (connue également sous EAVF, LP), une société en commandite de droit anglais et gallois, ayant son principal établissement au 7 Newgate Street, Londres EC1A 7NX, et enregistrée auprès du registre des sociétés de Cardiff sous le numéro LP11069 (l'"Associé"),

représentée par Mme Christel DI MARCO, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mars 2009.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée EAVF S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec un capital social de un million sept cent quarante-deux mille euros (EUR 1.742.000.-), ayant son siège social au 21, Boulevard Grand Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Marc Lecuit, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 août 2006, publié au Mémorial C n° 1830 le 29 septembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 19 décembre 2008, publié au Mémorial C, n° 329 le 13 février 2009 (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent quarante-deux mille euros (EUR 1.742.000,-) à un million huit cent quarante-deux mille euros (EUR 1.842.000,-).

2 Émission de quatre mille (4.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par European Added Value Fund, LP et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

4 Modification de l'article 6 des statuts, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent quarante-deux mille euros (EUR 1.742.000,-) à un million huit cent quarante-deux mille euros (EUR 1.842.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre quatre mille (4.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

43138

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Mme Christel DI MARCO, précitée, s'est présentée agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de European Added Value Fund, LP, précitée, en vertu de la procuration prémentionnée (le "Souscripteur").

Le Souscripteur a déclaré souscrire les quatre mille (4.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en numéraire.

Le montant de cent mille euros (EUR 100.000,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Ensuite, l'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et l'émission des quatre mille (4.000) parts sociales nouvelles au Souscripteur.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à un million huit cent quarante-deux mille euros (EUR 1.842.000,-), représenté par soixante-treize mille six cent quatre-vingt (73.680) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (ci-après, les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales forment ensemble ci-après les "Associés"."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DI MARCO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} avril 2009. Relation: LAC/2009/12811. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048366/220/138.

(090055796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Interlux Assurances Maladie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 84.514.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Myriam Dallanoce
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009048292/3723/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04743. - Reçu 127,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Bain Dollarama (Luxembourg) Two, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 103.828.

Acte Constitutif publié à la page 1692 du Mémorial C n° 36 du 13 janvier 2005, modifié à la page 83 187 du Mémorial C n° 1734 du 15 juillet 2008.

Le Bilan au 31 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009048293/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04320. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

The historic river S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.710.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le trois avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ST. KILDA S.A., une société établie et ayant son siège social à Suite 13 First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé Republic of Seychelles (IBC N°04085),

ici représentée par Madame Cristine ASTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 13 mars 2009.

Cette procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de "The historic river S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de février à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

43142

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été partiellement libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

2. Sont nommés administrateurs:

a) Madame Marie-Jeanne PIETERS, administrateur de société, née le 25 mars 1949 à Gent (Belgique), demeurant à B-9820 Bottelare, 13, Diepestraat.

b) Monsieur Marc BEKAERT, administrateur de société, né le 25 juin 1947 à Geluvelde (Belgique), demeurant à B-8890 Moorslede, 61, Geluwestraat.

c) Monsieur Dany CAPPELLE, administrateur de sociétés, né le 09/06/1957 à Kachtem (B) et demeurant Nieuwenhovelaan 1, B-8020 Oostkamp.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Shareholder & Directorship Services Ltd., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, Republic of Seychelles (IBC number 030942).

4. Le mandat des administrateur et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Astgen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 avril 2009. Relation: LAC/2009/13892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009048654/220/188.

(090056094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

Optimized Portfolio Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 113.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/04/2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009048296/7280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02524. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Freesia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 111.179.

Acte Constitutif publié à la page 8809 du Mémorial C n° 184 du 26 janvier 2006, modifié à la page 83208 du Mémorial C n° 1734 du 15 juillet 2008.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/04/09.

Signature.

Référence de publication: 2009048294/1459/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04318. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Compagnie des Eaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 88.058.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2009048308/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04150. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090055652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Schawk (Gibraltar) Ltd Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 145.715.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the sixth day of April

Before us Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- SCHAWK (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, registered under number 102216 with the Gibraltar Registrar of Companies, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar,

hereby represented by Hubert Janssen, legal practitioner, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

- SCHAWK HOLDINGS (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, registered under number 102217 with the Gibraltar Registrar of Companies, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar,

hereby represented by Hubert Janssen, legal practitioner, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have decided to draw up the following articles of incorporation of a "société en commandite simple" which such parties declare to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a "société en commandite simple" (the "Company"), which will be governed by current Luxembourg laws, in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The Company has the following corporate object:

The purposes for which the Company is established is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any Luxembourg or foreign companies belonging to the members of the same group of companies to which the company belongs in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

Furthermore, the Company may undertake financing operations by and through transactions pertaining directly or indirectly to the maintenance, administration, management, control and development of participating interests with companies belonging to the members of the same group of companies to which the Company belongs, including, without limitation, the granting of loans and facilities to these companies, the granting of any assistance, advances or guarantees to these companies.

The Company may also carry out any such transactions, which are related directly or indirectly, to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any shareholder or manager.

The dissolution of the Company will require the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Art. 4. The Company shall be named "Schawk (Gibraltar) Ltd Luxembourg S.C.S".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating unanimously.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of the registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with the easy of communication between this office and abroad, the registered office may be declared by a decision of the unlimited shareholder to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Issued shares - Share premium

Art. 6. The authorised and issued share capital is fixed at Euro 12 500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) issued shares with a par value of Euro 25.- (twenty-five) each, divided into 5 (five) unlimited shares for the unlimited shareholder ("commandité"), and 495 (four hundred ninety-five) limited shares for the limited shareholder ("commanditaire").

The capital may be changed at any time by a decision of the shareholder's meeting adopted in accordance with article 14 of the Articles.

The shares of the Company shall be paid up at such time and in such proportion and manner as determined by the general meeting of shareholders, provided that, in any case, they shall have been fully paid up within the period of one (1) year from their issuance.

Art. 7. Each time a premium is paid to the Company for an issued share, either by a limited or by an unlimited shareholder, such share premium shall be allocated to a specific personal share premium account to be created for this purpose.

Each time the repayment of a share premium is resolved under the conditions of the Law, such repayment shall be at the exclusive benefit of the shareholder having paid said share premium.

In case of liquidation of the Company, the share premium shall be repaid to the shareholder having paid this share premium prior to the closing of the liquidation and any repayment of share capital and distribution of liquidation proceeds to the shareholders.

Art. 8. Each unlimited and limited issued share confers identical voting rights in shareholders meetings.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Unlimited shares are non transferable unless such transfer is agreed by all the unlimited shareholders and by a simple majority of the limited shareholders by way of a resolution of a general meeting.

Limited shares are freely transferable among the limited shareholders.

Limited shares are non transferable to third parties unless such transfer is agreed by all the unlimited shareholders and by a simple majority of the limited shareholders by way of a resolution of the general meeting.

Any transfer of unlimited or limited shares will be duly registered in the share register of the Company, which will be maintained at the registered office of the Company.

Liability of the shareholders

Art. 11. Subject to Articles 16 and 152 of the Law, the unlimited shareholder is jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Company.

The limited shareholders are liable up to the amount of their capital contribution.

Management

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by the general meeting of shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. They may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

Powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may assign all or part of his / its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Any manager does not contract in its or his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by such manager in the name of the Company; as a representative of the Company a manager is only responsible for the exercise of his office.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the simple majority of the members present or represented.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 1 (one) day in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager verbally or in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile, e-mail or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile, e-mail or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any meeting of the board of managers, in the case of plurality of managers shall require the presence of two managers, either present in person, by proxy or by representative, which shall form a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail means another manager as his proxy.

A manager may not represent more than one manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed in a managers' meetings.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile, e-mail or by any other suitable communication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by all managers present or represented. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by two managers.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear and to speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The limited shareholders shall take no part in the management of the Company in the meaning of article 12 of the Articles, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company.

General meetings of shareholders

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares he owns. Unless otherwise provided for in these Articles, collective decisions are only valid insofar as they are adopted by unanimous vote of the shareholders (limited and unlimited), all present or represented.

Decisions of the shareholders in writing, approved and signed by all shareholders, shall have the same effect as resolutions passed at a shareholders' meeting. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's annual accounts containing a balance sheet including an indication of the value of the Company's assets and liabilities and a profit and loss account are prepared by the manager or the board of managers. The annual accounts will be submitted to the approval of the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the above inventory, balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

Art. 18. The excess of income over expenses as stated in the profit and loss account, after deduction of general expenses, amortization and provision, represents the net profit.

The balance of the net profit may be distributed by the shareholders' meeting to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. The shareholders, upon proposal of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to make interim distributions before the end of the current financial year on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the unlimited shareholder.

When the liquidation of the Company is closed, the net proceeds of the Company will be attributed to the shareholders, in proportion to their respective shareholdings.

Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

In any event of dispute involving the Company or these Articles, the shareholders of the Company irrevocably agree that the Courts of Luxembourg shall have exclusive jurisdiction.

Transitory measures

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2009.

Subscription

Pursuant to article 6:

- the 5 (five) unlimited shares have been subscribed by Schawk (Gibraltar) Limited;
- and

- the 495 (four hundred ninety-five) limited shares have been subscribed by Schawk Holdings (Gibraltar) Limited.

The total cash contributions, i.e. twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), have been fully paid-in, as ascertained to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about two thousand Euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) is appointed as manager for an undetermined duration:

- SCHAWK (GIBRALTAR) LIMITED, pre-named.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager.

2) The registered office of the Company is set at 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxies' holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed at Luxembourg.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le six avril

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- SCHAWK (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée en vertu du droit de Gibraltar, inscrite sous le numéro 102216 au Registre des Sociétés de Gibraltar, ayant son siège social sis 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar,

dûment représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

- SCHAWK HOLDINGS (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée en vertu du droit de Gibraltar, inscrite sous le numéro 102217 au Registre des Sociétés de Gibraltar, droit de Gibraltar, ayant son siège social sis 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar,

dûment représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants, demeureront annexées au présent acte pour être déposées avec lui auprès de l'autorité chargée de l'enregistrement.

Les comparants, de par leur qualité, ont décidé de dresser comme suit les statuts d'une société en commandite simple qu'ils déclarent constituer:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société en commandite simple (ci-après la "Société"), régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi") telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. L'objet social de la Société est le suivant:

Les objectifs en vue desquels la Société est constituée sont d'entreprendre toutes opérations en rapport avec la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

De plus, la Société pourra effectuer des opérations financières à travers des transactions en rapport direct ou indirect avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de participations dans des sociétés appartenant aux membres du même groupe de sociétés auquel la Société appartient elle-même, incluant à titre indicatif,

l'octroi de prêts et de ligne de crédit à ces sociétés ainsi que toute assistance sous la forme d'avances ou de garanties octroyées à ces participations.

La Société peut réaliser toutes opérations, en relation directe ou indirecte avec l'accomplissement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

N'entraîneront pas la dissolution de la société: la mort, la suspension des droits civils, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité de tout associé ou gérant.

La dissolution de la Société nécessitera le consentement unanime de tous les associés de la Société.

Art. 4. La Société aura pour dénomination "Schawk (Gibraltar) Ltd Luxembourg S.C.S".

Art. 5. Le siège de la Société est établi au sein de la Commune de Luxembourg.

Il peut être décidé de transférer le siège social de la Société en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par une résolution prise à l'unanimité de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social de la Société pourra être transférée au sein de la commune du siège sociale par simple décision du gérant, ou dans le cas d'une pluralité de gérants par une décision du conseil de gérance.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré, par une décision de l'associé commandité, transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Capital - Parts sociales émises - Prime d'émission

Art. 6. Le capital est fixé à 12 500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales émises d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, elles-mêmes divisées en 5 (cinq) parts sociales de commandité, et 495 (quatre cent quatre-vingt quinze) parts sociales de commanditaire.

Le capital pourra être modifié à tout moment par décision prise par l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts.

Les parts sociales de la Société seront libérées et en proportion et selon les modalités telles que décidées par l'assemblée générale des associés, à condition qu'en tout état de cause, elles aient été entièrement libérées dans une période d'une (1) année à partir de l'émission de ces parts.

Art. 7. A chaque fois qu'une prime est payée à la Société pour une part sociale émise, que ce soit par un commandité ou par un commanditaire, celle-ci doit être allouée à un compte spécifique de prime d'émission créé dans ce but.

A chaque fois que le remboursement d'une prime d'émission est effectué suivant respect des conditions légales, ce remboursement doit être effectué au bénéfice exclusif de l'associé ayant payé ladite prime d'émission.

En cas de liquidation de la Société, la prime d'émission sera remboursée à l'associé ayant versé cette prime d'émission avant la clôture de la liquidation et tout remboursement du capital social et distribution des bénéfices de liquidation aux associés.

Art. 8. Chaque part sociale souscrite par les commandités ou par les commanditaires confère un droit de vote identique dans les assemblées des associés.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. Les codétenteurs de parts sociales doivent désigner une personne unique pour les représenter auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales de commandité ne sont pas transférables à moins qu'un tel transfert n'ait été accepté par tous les associés commandités et par la majorité simple des associés commanditaires lors d'une assemblée générale.

Les parts sociales de commanditaire sont librement transférables entre les associés commanditaires.

Les parts sociales de commanditaire ne sont pas transférables aux tiers à moins qu'un tel transfert n'ait été accepté par tous les associés commandités et par la majorité simple des commanditaires lors d'une assemblée générale.

Tout transfert de parts sociales de commandité ou de commanditaire doit être enregistré dans le registre des associés de la Société, qui sera conservé au siège social de celle-ci.

Responsabilité des associés

Art. 11. Conformément aux dispositions des articles 16 et 152 de la Loi, l'associé commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux vis-à-vis des tiers.

Les associés commanditaires sont tenus responsables jusqu'à concurrence des fonds qu'ils ont apportés.

Gérance

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant seraient nommés, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants peuvent ne pas être associés. Ils peuvent être révoqués ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et à condition que les termes du présent article aient été respectés.

Les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs représentants ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces représentants, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant ne contracte aucune obligation personnelle dans le cadre de ses fonctions concernant ses agissements pris régulièrement au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, un gérant est seulement responsable de l'exécution de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront valablement adoptées par la majorité des membres présents ou représentés.

Pour toute réunion du conseil de gérance, une convocation devra être adressée à tous les gérants, au moins 1 (un) jour avant l'heure prévue pour ladite réunion sauf en cas de survenance d'une urgence, dont la nature doit être inscrite au procès-verbal du conseil.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que son ordre du jour.

Toute convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à être convoqué par consentement écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable dans la mesure où tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est nécessaire pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux fixés dans un calendrier adopté par une résolution antérieure du conseil de gérance.

Toutes les réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants, nécessiteront la présence d'au moins deux gérants, soit présents en personne, par procuration ou représentant, qui formeront un quorum.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie, courrier électronique, un autre gérant pour le représenter.

Un gérant ne peut représenter plus d'un autre gérant.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions devront être prises expressément que cela soit par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite peut être relatée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance devront être enregistrées dans le procès-verbal qui devra être signé par tous les gérants présents ou représentés. Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux devront être signés par deux gérants.

Tout ou partie des gérants ou tous les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une telle dite réunion.

Art. 13. Les associés commanditaires n'interviennent pas dans la gérance au sens de l'article 12 des Statuts, et n'ont aucun droit ou autorité pour agir au nom de la Société ou participer ou intervenir d'une quelconque manière dans la gérance de la Société.

Assemblées générales

Art. 14. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives sans considération du nombre de parts sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par le vote anonyme des associés (commandités ou commanditaires), tous présents ou représentés.

Les décisions des associés prises par écrit, approuvées et signées par tous les associés auront le même effet que les résolutions prises à une assemblée des associés. Dans ce cas, chaque actionnaire recevra le texte de chaque résolution ou décision à prendre qui lui sera transmise par écrit ou par fax, câble, télégramme, télécopie, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé votera par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social, les comptes annuels de la Société qui comprendront un bilan contenant un inventaire de l'ensemble des avoirs et des dettes de la Société, ainsi qu'un compte de profits et pertes, seront préparés par le gérant ou par le conseil de gérance. Les comptes annuels seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés.

Art. 17. Chaque associé peut examiner au siège social de la Société, l'inventaire, le bilan, et le compte de pertes et profits.

Art. 18. L'excédent positif du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Le solde du bénéfice net pourra être distribué entre les associés proportionnellement à leur participation dans la Société.

Art. 19. Les associés, sur proposition du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peuvent décider d'effectuer des distributions de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours sur la base d'un relevé de comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et étant démontré que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves disponibles, moins les pertes reportées et les sommes allouées à une réserve constituée conformément à la Loi ou aux Statuts (le cas échéant).

Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par l'associé commandité.

L'excédent positif résultant de la liquidation sera attribué aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 21. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

En cas de désaccord impliquant la Société ou ces Statuts, les associés acceptent irrévocablement que les tribunaux luxembourgeois seront seuls compétents.

Mesures transitoires

Le premier exercice social commencera dès la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription

Conformément à l'article 6:

- les 5 (cinq) parts sociales de commandité ont été souscrites par Schawk (Gibraltar) Limited,

et

- les 495 (quatre cent quatre-vingt quinze) parts sociales de commanditaire ont été souscrites par Schawk Holdings (Gibraltar) Limited.

Les apports en numéraire, soit douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) ont été libérés intégralement, ainsi que les associés le font constater au présent notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

- SCHAWK (GIBRALTAR) LIMITED, pré-désignée.

Conformément à l'article 12 de ses Statuts, la Société est engagée par la signature individuelle de son gérant unique.

2) Le siège social de la Société est établi au 17, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte, déclare à la requête des personnes comparantes, que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu aux mandataires, qui ont signé avec nous, le Notaire, le présent acte à Luxembourg.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2009. Relation: LAC/2009/13824. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009048674/211/397.

(090056148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2009.

FABRILUX (Fabrication et services industriels au Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 101.666.

L'an deux mille neuf. Le neuf mars;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Paul LUTTE, ingénieur civil des constructions, né à Namur (Belgique) le 8 janvier 1966, demeurant à F-88000 Epinal, 39 Chemin des Princes.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "FABRILUX (Fabrication et services industriels au Luxembourg) S.à.r.l." (Matricule No. 20042412768);

avec siège social à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.666;

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 6 juillet 2004;

publiée au Mémorial C de 2004, page 43.534.

Exposé préliminaire

Suivant cession de parts sous seing privé datée du 2 juin 2005. Monsieur Arnaldo Carlo GARGANO, superviseur dans le métier de réfraction, né à Mont-Saint-Martin (France) le 27 novembre 1956, demeurant à F-54560 Audun-le-Roman, 30, rue Mathieu, a cédé 25 parts sociales à Monsieur Paul LUTTE, prédit.

Suivant cession de parts sous seing privé datée du 2 juin 2005. Monsieur Michel SCHNEIDER, superviseur dans le métier de réfraction, né à Thionville (France) le 12 décembre 1964, demeurant à F-57100 Thionville, 2, Impasse Corneille, a cédé 25 parts sociales à Monsieur Paul LUTTE, prédit.

Suivant cession de parts sous seing privé datée du 3 janvier 2008. Monsieur Philippe LUTTE, médecin, né à Namur (Belgique) le 23 septembre 1964, demeurant à B-5530 Yvoir, 8-9, avenue de Champalle, a cédé 50 parts sociales à Monsieur Paul LUTTE, prédit.

Lesquelles trois prédites cessions de parts après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ainsi Monsieur Paul LUTTE, prédit, est propriétaire de l'entière des parts sociales de la société à responsabilité limitée "FABRILUX S.à.r.l."

Dissolution de société

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A. Qu'il a décidé la dissolution de la société à responsabilité limitée "FABRILUX S.à.r.l." avec effet immédiat.

B. Qu'il reprendra l'actif et de le passif de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

C. Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq années à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lequel a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lutte, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 13 mars 2009. Relation: EAC/2009/2795. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 24 mars 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009048303/209/48.

(090055819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2009.

Service Photo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.878.

—
RECTIFICATIF

L'avis au 9 mars 2009 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 26/03/2009 sera remplacé par une nouvelle version corrigée du document sous la référence L090046497.05.

Selon décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire ayant eu lieu le 20 novembre 2008, la société KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg est reconduite dans son mandat de commissaire de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2009:

Commissaire:

KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Luxembourg, le 27.03.2009.

Pour SERVICE PHOTO Luxembourg S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009048152/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2009, réf. LSO-DD00934. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.

Emeraude Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 83.317.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 26 mars 2009, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme EMERAUDE INVEST HOLDING S.A. (R.C.S. N° B 83317), avec siège social à L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Me Régua AMIALI

48-52, rue du Canal

L-4050 Esch-sur-Alzette

Le liquidateur

Référence de publication: 2009048211/3207/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2009, réf. LSO-DD02476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090055370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2009.
